


<p>Obligations réglementaires</p>	<p>Comment obtenir votre agrément dirigeant ?</p> <p>L'agrément dirigeant repose sur une condition de nationalité. Il peut être délivré aux personnes de nationalité française, aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux ressortissants d'un État ayant conclu une convention bilatérale avec la France (Algérie, Andorre, États-Unis, Gabon, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, République du Congo, Suisse, Canada, République centrafricaine, Mali, Sénégal, Togo).</p> <p>Vous devez justifier de votre aptitude professionnelle à diriger ou gérer un organisme de formation, une entreprise de sécurité privée.</p>
<p>N° d'agrément TFP DSP N° d'autorisation d'exercice du CNAPS</p> 	<p>Agrément TFP APS n° 44 26 01 15 01 délivré par la CPNEFP de la branche prévention sécurité (site de Rezé)</p> <p>N° d'autorisation d'exercice délivré par la DT Ouest. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient (article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure) Site de Rezé (N° FOR-044-2124-06-19-20250601751)</p>
<p>Public</p>	<p>Ce nouveau titre s'adresse aux professionnels en activité ou en reconversion qui souhaitent diriger une entreprise de sécurité privée ou occuper des fonctions stratégiques à haute responsabilité (direction d'agence, direction commerciale, direction d'exploitation, etc.).</p>
<p>Objectif</p>	<p>Le TFP-DSP vise à professionnaliser l'encadrement du secteur, en garantissant que chaque dirigeant maîtrise les fondamentaux :</p> <p>Cadre juridique et réglementaire de la sécurité privée Pilotage budgétaire et financier Développement commercial et organisation du travail Management des équipes dans le respect des conditions de travail et de sécurité</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>Pour entrer en formation, le candidat au TFP de Directeur doit présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa pièce d'identité et les documents justifiant de sa situation ; - L'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité (il est souhaitable que l'organisme ait pris soin de vérifier l'authenticité des documents sur le téléservice du CNAPS). - L'original de son diplôme ou de sa certification de niveau 5 <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'original de son diplôme ou de sa certification de niveau 4 - Les documents justifiant d'une expérience de 3 ans dans le secteur de la sécurité privée
<p>Programme de la formation</p>	<p>Le parcours de formation, rigoureux et exigeant, repose sur une logique de blocs de compétences capitalisables :</p> <p>BC1 : Appliquer la réglementation en vigueur dans le secteur de la sécurité privée (105h) BC2 : Piloter la performance économique et financière de la structure (48h) BC3 : Élaborer la stratégie commerciale et développer l'offre de services (52h) BC4 : Manager les ressources humaines et organiser l'activité (40h)</p>

Moyens pédagogiques	-PC de sécurité -Matériels informatiques (système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)
Evaluation	1/ Questionnaire à choix multiple : BC1 Exercer son activité en appliquant la réglementation relative à l'environnement de la sécurité privée Sous la surveillance d'un membre de jury Durée : 1h00 Matériel : 1 PC ou une table et par candidat relié à internet 2/ Etude de cas écrite surveillée par le centre et un membre de jury et corrigée par le jury Durée : 4h00 Matériel : 1 PC par candidat, suite bureautique, imprimante réseau, calculatrice personnelle, documentation personnelle 3/ Etude de cas et entretien avec le jury A partir d'une étude de cas, le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son entretien devant le jury. La durée de l'entretien ne peut excéder 1h00. Durée : 1h30 (dont 30 minutes de préparation)
Documents à fournir en début de stage	2 photographies Photocopie de la pièce d'identité
Durée	245 Heures (hors temps d'examen)
Dates	Voir planning
Délais d'accès	Attention, le délai peut être rallongé de plusieurs semaines (voire plusieurs mois) en raison d'enquêtes de moralité complémentaire menée par la DT
Responsable pédagogique de la formation	Mr Cyril TOUCHET
Sanction	Attestation délivrée par le centre de formation CTF. Document de synthèse remis aux stagiaires. Titre à finalité professionnelle : «Directeur d'entreprises de Sécurité Privée»
Nombre de personnes pendant la formation et l'examen	12 stagiaires au maximum pendant la formation
Lieu et accessibilité	Centre de formation Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
Coût de la formation	Nous consulter.